

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CR2H)

Bilan de l'année 2020

Le comité plénier du CR2H a pour objectif d'articuler les interventions publiques pour offrir des solutions adaptées de logement et d'hébergement, et permettre un parcours de l'hébergement vers le logement.

Cette instance partenariale est composée de 79 membres répartis de la manière suivante :

- collège des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- collège des professionnels du logement, de l'immobilier et de la construction ;
- collège des organismes et associations représentant les usagers, les personnes en difficulté, les bailleurs privés et les partenaires sociaux ;
- membres de droit (préfets de département généralement représentés par les DDT(M)) ;
- membres invités.



Le comité plénier du CR2H se réunit 2 fois par an pour valider les programmations financières et faire un point d'actualités sur les enjeux logement et hébergement.

Depuis la création de ce comité en 2005, la pratique en Pays de la Loire est généralement de prendre les décisions par consensus sans procéder à un vote. Cela témoigne du bon partenariat entre l'État et les différents acteurs des politiques de l'habitat et de l'hébergement avec un partage du diagnostic et des enjeux dans la région sur ces sujets.

Du comité plénier du CR2H découlent plusieurs instances :

- le bureau du CR2H, composé de 31 membres, qui se réunit 7 à 9 fois par an pour instruire les dossiers soumis à l'avis du CR2H et partager divers points d'actualité ;
- les 6 commissions spécialisées du CR2H qui sont des instances de travail et d'échanges sur les différents sujets de l'hébergement et du logement ;
- les sections départementales du CR2H qui sont les instances d'élaboration et de suivi des plans départementaux de l'habitat (PDH).

Quelques chiffres clés

- **16 réunions en 2020**
- 2 comités pléniers
- 7 bureaux
- 7 commissions spécialisées
- **16 avis rendus par le bureau du CR2H**

Le comité plénier du CR2H

Lors de ces réunions (non publiques), les programmations financières, liées au développement de l'offre de logements sociaux, à l'amélioration de l'habitat privé et à l'accompagnement des ménages les plus fragiles vers le logement, ont été validées.

Le comité plénier est aussi un lieu de partage et d'écoute. En 2020, les difficultés de production de logements locatifs sociaux ont été fortement débattues. Outre la crise sanitaire liée au covid, plusieurs raisons ont été invoquées : difficultés sur des appels d'offres infructueux, mise en œuvre du PLU métropolitain sur Nantes Métropole, contexte d'année post-électorale (report ou abandon de certains projets), etc.

Le CR2H, dans toutes ses instances, a été utilisé pour suivre les impacts de la crise sanitaire et mettre en œuvre les mesures d'urgence liées à l'habitat et l'hébergement, notamment la relance des chantiers de construction de logements. Le CR2H est l'outil de pilotage en matière d'habitat et d'hébergement du plan de relance en Pays de la Loire.

Le bureau du CR2H

Le bureau du CR2H, composé de 31 membres, dont l'ensemble des collectivités délégataires de la gestion des aides à la pierre de l'État, s'est réuni à 7 reprises en 2020, dont certains se sont tenus de manière dématérialisée afin de respecter les consignes sanitaires mises en œuvre dans le cadre de la limitation de la propagation du COVID-19.

Les principaux dossiers présentés en bureau sont :

- un décryptage et des échanges sur l'actualité en matière d'habitat et d'hébergement,
- les programmes locaux de l'habitat (PLH) (11 avis rendus),
- les politiques foncières : avis sur les bilans d'activités et les évolutions de périmètre des EPF , avis sur la mobilisation du foncier public (liste régionale), présentation des projets d'organisme de foncier solidaire (OFS),
- les sociétés de coordination (3 présentations),
- les fusions ou les créations d'organisme de logement social (1 avis rendu),
- les délégations de compétences (3 bilans présentés),
- les études habitat : l'observatoire des opérations locatives sociales (O'LIVE), la réhabilitation du parc social public, les démolitions de logements locatifs sociaux (LLS), les ventes de LLS, la vacance des LLS, application de la loi LEC sur l'attribution des LLS,
- le bilan triennal « SRU » (solidarité et renouvellement urbains) (1 avis rendu),
- un point régulier sur le plan de relance suite à la crise sanitaire liée à la covid,
- un point régulier sur les dispositifs en faveur des réfugiés et les centres d'hébergements et de réinsertion sociale (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens),
- un point systématique sur la programmation (parc privé et parc public).

Les commissions spécialisées du CR2H

Le CR2H des Pays de la Loire comprend 6 commissions thématiques :

- commission hébergement et accès au logement (CHAL) ;
- comité d'animation des dispositifs d'observation locaux (CADOL) ;
- commission propriété privée ;
- commission rénovation de l'habitat ;
- commission lutte contre l'habitat indigne (LHI) ;
- commission développement de l'offre de logements sous l'angle du développement durable (DOLDD).

Chacune de ces commissions est présidée par un représentant du préfet de région. Au regard des thématiques traitées, il est possible qu'une commission soit copilotée avec un membre du CR2H. Les commissions se réunissent au regard des besoins et suivant l'actualité, notamment normative.

L'activité fut à nouveau riche en 2020 avec 7 réunions organisées. Cependant, 1 CADOL et 1 commission rénovation de l'habitat ont été annulées en raison du contexte sanitaire.

Comité plénier du CR2H

79 membres

2 réunions par an

Avis sur les programmations financières et actualités



Bureau du CR2H

31 membres

7 à 9 réunions par an

Avis sur PLH, agréments maîtrise d'ouvrage insertion, bilan activités EPF, présentation organisme foncier solidaire, fusion ou création organismes de logement social, conventions d'utilité sociale, bilan délégations de compétence, études habitat, point actualités et programmation systématiques, etc.



7 commissions
spécialisées du CR2H
(instance de travail)

CHAL Commission Hébergement et Accès au Logement

(avis sur PDALHPD, demandes
ouverture/extension résidences
sociales, etc.)

3 commissions en 2020

Commission propriété privée

Pas de commission en 2020

Commission LHI (lutte contre l'habitat indigne)

Pas de commission en 2020

CADOL Comité d'Animation des Dispositifs D'Observation Locaux

2 commissions en 2020

Commission rénovation de l'habitat

2 commissions en 2020

DOLDD Commission Développement de l'Offre de Logements sous l'angle du Développement Durable

Pas de commission en 2020

Sections départementales du CR2H
en charge de l'élaboration et du suivi des PDH

Les sections départementales du CR2H

Ces sections ont vocation à organiser la concertation lors de l'élaboration et du suivi des plans départementaux de l'habitat (PDH) qui couvrent l'ensemble du territoire régional. Elles sont copilotées par le Département et la DDT(M) dans chaque département.

Le tableau ci-après fait un état des lieux des actions mises en œuvre au niveau départemental. Pour les PDH(H), les actions sont co-pilotées avec le Département :

Dép.	PDH(H)	Animations dans le cadre des PDH(H)
44	PDH 2022-2027	- Travaux sur le futur PDH (cahier des charges pour choisir le futur bureau d'études) qui sera engagé en février 2021 - 8 ateliers territoriaux prévus - réseau des animateurs PLH se réunissant 2 fois par an - observatoire du PDH
49	PDHH 2020-2025	- comité de pilotage du PDHH (fusion SD-CR2H et COREP) - comité technique du PDHH - 5 commissions thématiques : habitat, précarité énergétique et habitat indigne, offre logement hébergement, accès au logement, prévention des expulsions - 3 observatoires : habitat/logement, habitat indigne, hébergement logement accompagné (comité technique du SIAO) - rencontres territoriales (EPCI, DDT, CD49) - animation du réseau des chargés de mission habitat des EPCI
53	PDHH 2022-2027	- 2020 : engagement du PDHH et travaux avec le bureau d'études - 1 réunion par an de la SDCR2H - observatoire du PDH piloté par l'ADIL - 4 à 6 réunions de l'équipe projet de l'observatoire par an - 2021 : carrefour de l'habitat avec l'ensemble des acteurs départementaux
72	PDH 2017-2022	- réunion des EPCI et SCOT - observatoire pour le suivi du PDH et du PDALHPD
85	PDHH 2021-2026	- 2020 : engagement du PDHH et travaux avec le bureau d'études - réunion thématique bi-annuelle - observatoire du PDHH tenu par l'ADIL

Il faut ajouter à ces actions, les nombreux autres dispositifs partenariaux qui sont autant de lieux d'échanges et de partage au niveau départemental :

- comité responsable du plan (COREP) départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ;
- réunions du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) ;
- commission consultative concernant les gens du voyage (GDV) ;
- commission sur le droit au logement opposable (DALO) ;
- commission de conciliation ;
- CCAPEX (commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) ;
- commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) ;
- commission accessibilité ;
- réunions de programmation HLM ;
- réunion interbailleurs ;
- réunions d'élaboration et de bilan des programmes locaux de l'habitat (PLH, PLUIH) ;
- réunions de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
- etc.

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service intermodalité,
aménagement, logement

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex 22
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0017

Réf. : 0228H21NP